

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 08 décembre 2017**  
**COMMUNE DE MONTCLAR SUR GERVANNE**

Présidence de Mr J.P. ANDEOL, Maire

Présents : Tous les conseillers en exercice, sauf les excusés et absents

Absents : Ivan SICHOU

Excusés : Jean BOURGEOIS à Jérôme FLON

Sylvie DERVILLE à Reymonde BELLE

Secrétaire de séance : Reymonde BELLE

Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 octobre 2017.

**1 - SDED - Travaux enfouissement ligne Vaugelas**

Une première étude a été faite en 2016. Une seconde étude vient d'être présentée avec l'enfouissement de l'éclairage public. Il restera en attente, la partie de la pose des lampadaires.

Un tableau des tarifs totaux et de la part communale a été donné aux conseillers.

Il faut prendre deux délibérations (une pour les réseaux téléphoniques et une pour les réseaux électriques).

Le conseil municipal approuve les deux délibérations.

**2 - Tarifs eau et assainissement 2018**

Le Maire propose au Conseil de procéder à la tarification de l'eau et l'assainissement pour l'année 2018.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents : maintient les tarifs pour l'eau et l'assainissement collectif pour l'année 2018 comme suit :

**EAU**

- La part fixe est de 94 € ;
- Le prix du M<sup>3</sup> jusqu'à 250 m<sup>3</sup> est de 1,30 € ;
- Le prix du M<sup>3</sup> au-dessus de 250 m<sup>3</sup> est de 0,90 €
- Branchement neuf : coût réel des travaux ;
- Remise en état d'un branchement ancien : coût réel des travaux ;
- Frais d'accès au réseau : Abonnement + coût réel des travaux ;
- Forfait d'accès à l'individualisation : coût réel des travaux ;
- Remplacement compteur : 120 €
- Location des compteurs : 100 €
- Pose des compteurs : 200 €
- Fuite : à la charge de l'abonné
- Réouverture de branchement : 100 €

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

- La part fixe de la redevance est de 40 € ;
- La redevance au M<sup>3</sup> sera facturée 0,55 €

**3 - Taxe d'aménagement**

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le maire fait part au conseil municipal le besoin de revoir la délibération du 16 janvier 2015 dont la validité est jusqu'au 31 décembre 2017,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas modifier sur l'ensemble du territoire communal et en totalité la taxe d'aménagement, qui est au taux de 3% ;
- **Dit** que la présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2020). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans. Qu'elle est transmise ;
- **Autorise** Monsieur le maire à notifier cette délibération au service de l'état chargé de l'urbanisme, au retour du contrôle de légalité et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération ;

#### **4 - Eglise Vaugelas – Point travaux et pose compteur**

Travaux : A ce jour, les travaux de maçonnerie sont terminés. Début de semaine prochaine, l'entreprise Paccard aura fini l'électrification de la cloche. Tous les travaux seront donc terminés pour la fin de l'année comme prévu.

Pose compteur : Il faudra voir pour la poste d'un compteur spécifique à l'église.

#### **5 - Salle communale, travaux 2018**

Nous sommes en train d'établir plusieurs devis par des entreprises pour les différents travaux de la salle communale. En termes de travaux, il y a la pose d'un wc, évier, douche et d'un coin cuisine. La mise en conformité de l'électricité de toute la mairie et la salle. L'isolation, les peintures et la mise en place d'une porte principale de la salle. Un dossier de subvention va être monté.

La semaine prochaine, Mr le Maire à un rendez-vous pour l'accessibilité.

#### **6 - Chemins ruraux**

Toutes les années, le département nous demande le linéaire des chemins ruraux. En consultant l'inventaire, le chemin qui monte à l'église de Montclar n'y figure pas. Il faut le faire répertorier en faisant une enquête publique. Il y a également la mise en place de la procédure d'alignement pour la VC6 qui se situe des hangars de Mr GINOUX jusqu'à la grande terre.

#### **7 - Côte Belle – Instruction du dossier**

Après avoir consulté différents services, le mieux serait qu'une entreprise habilitée représente la commune vis à vis des propriétaires pour la certitude du captage.

Le conseil approuve le lancement du dossier.

#### **8 - Questions diverses**

- Eclairage de Noël : Nous avons dû prendre la location sur 3 ans.
- Raid VTT : Le passage sur la commune sera le 13 mai. Le parcours est identique à l'année dernière.
- Panneau de randonnée Vaugelas : Le département nous cède à titre gratuit le panneau "Randonnées en Drôme". A voir avec Gervanne Sye pour établir un circuit.
- Règlement de travail en santé, sécurité et condition de travail : A titre d'information, un règlement de travail de santé, sécurité et condition de travail a été validé par le centre de gestion.

Fin de séance : 19h30

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 12 janvier 2018.